

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
Région du Centre  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE NGUIBASSAL  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
Center Region  
\*\*\*\*\*  
NYONG AND KELLE DIVISION  
\*\*\*\*\*  
NGUIBASSAL COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARY

Décision Municipale N° *COA*/D/C-NGUIBASSAL/SG/22 Portant Infructuosité de la cotation N°001 /DC/ R-CE/D-NK/C.NGUIBASSAL/CIPM/2023 du 20 Janvier 2023 pour L'Equipement en matériel au GIC AMISAN dans la Commune de NGUIBASSAL- Département du Nyong et Kellé Région du Centre.

**Le Maire de la Commune de NGUIBASSAL ;**

- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivité Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et modification de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications subséquentes ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N°000007/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 Constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issu du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nguibassal, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre
- Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale portant constatation des Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NGUIBASSAL ;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu La DEMANDE DE COTATION N°001/DC/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/23 DU 20 JANVIER 2023 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AU GIC AMISAN DANS LA COMMUNE DE NGUIBASAL, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE- REGION DU CENTRE
- Vu Le Rapport de la Commission Interne des Marchés Publics auprès de la Commune de NGUIBASSAL dans sa séance de proposition d'attribution du 10 Février 2023,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La Demande de Cotation mentionnée très haut est déclaré infructueux pour cause de manque de Soumissionnaires.

**Article 2**

- 1) Le Service Technique de la Commune de Nguibassal est chargé de prendre les dispositions nécessaires afin de pouvoir relancer cette demande de Cotation.

**Article 3 :** La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. / .

NGUIBASSAL, le 27 FEB 2023  
**LE MAIRE**

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- Préfet/NK
- PDT/CIPM/C.NGUIBASSAL
- Attributaire
- Chrono/Archive

*Marie Mbock Msiminde*  
*Marie Pascale*